

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
24 octobre 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 9^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M. Abudu-Birresborn (Vice-président) (Ghana)**Sommaire**Point 16 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)
- d) Produits de base (*suite*)
- e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable (*suite*)
- f) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable (*suite*)
- g) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable (*suite*)
- h) Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 17 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Amarin (Uruguay), M. Abudu-Birresborn (Ghana), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 16 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

- a) **Commerce international et développement (suite)** (A/78/15 (Part I), A/78/15 (Part II), A/78/230 et A/78/506)
- b) **Système financier international et développement (suite)** (A/78/178)
- c) **Soutenabilité de la dette extérieure et développement (suite)** (A/78/229)
- d) **Produits de base (suite)** (A/78/231)
- e) **Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable (suite)**
- f) **Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable (suite)** (A/78/186)
- g) **Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable (suite)**
- h) **Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (suite)** (A/78/235)

Point 17 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (suite) (A/78/190 et A/78/93-E/2023/90)

1. **M. Ladeb** (Tunisie), s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, déclare que des réformes structurelles sont nécessaires pour réussir à diversifier les économies en Afrique, éliminer la pauvreté et créer des emplois décents. La hausse des taux d'intérêt et le resserrement des politiques monétaires par les banques centrales ont contribué à réduire encore la marge de manœuvre budgétaire déjà limitée, l'Afrique enregistrant un déficit budgétaire de 5 % et un ratio dette/produit intérieur brut (PIB) de 64,5 % en 2022. Il est urgent de stimuler la reprise économique et de protéger les populations contre une inflation galopante.

2. Le lancement de la zone de libre-échange continentale africaine permettra d'accroître d'environ 40 % les échanges intra-africains dans les services

agroalimentaires et l'industrie et d'environ 16 % ceux dans l'énergie et l'exploitation minière, ce qui accélérera l'industrialisation du continent. Des investissements internationaux sont nécessaires pour développer des projets régionaux liés à l'énergie, aux eaux transfrontalières, aux technologies de l'information et de la communication, aux chaînes de valeur et au commerce.

3. En mars 2023, plus de 24 pays parmi les 54 que compte l'Afrique étaient déjà en situation de surendettement ou présentaient un risque élevé de l'être. Pour résoudre ce problème, il faut élargir l'allègement, la suspension et l'annulation de la dette à d'autres pays et réformer le mécanisme de réacheminement des droits de tirage spéciaux (DTS), y compris la rétrocession de DTS aux banques régionales de développement pour soutenir les priorités de financement du développement de l'Afrique. Il est également nécessaire de réviser le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20 (G20) afin de le rendre plus efficace, transparent et complet et de l'étendre à un plus grand nombre de pays, y compris les pays à revenu intermédiaire lourdement endettés. En outre, un cadre réglementaire renforcé pour les agences de notation doit inclure l'objectivité et la transparence dans les méthodologies et les processus de notation, assurer une supervision adéquate et établir un mécanisme de recours externe équitable pour contester les notations. L'intervenant exprime son soutien à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une réforme de l'architecture financière mondiale et d'un plan de relance des objectifs de développement durable pour gérer à la fois les crises à court terme et le développement durable à long terme.

4. Il est également nécessaire de s'attaquer aux flux financiers illicites résultant de l'évasion et de l'optimisation fiscales. En plus d'épuiser les réserves en devises, de réduire la mobilisation des ressources nationales, d'empêcher les investissements étrangers directs (IED), d'exacerber l'insécurité et d'aggraver la pauvreté et les inégalités économiques, ces flux sapent aussi l'état de droit et détériorent la situation sur le plan macroéconomique dans les pays concernés.

5. Les pays d'Afrique doivent mobiliser efficacement les ressources nationales pour mettre pleinement en œuvre l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en améliorant les politiques et l'administration fiscales afin de maximiser les recettes et de lutter contre les pratiques fiscales dommageables, qui drainent les ressources nécessaires au développement. La coopération mondiale en matière

fiscale doit être inclusive et axée sur des structures de coopération qui empêchent l'évasion fiscale, l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et qui garantissent que tous les contribuables, y compris les sociétés multinationales, versent des impôts aux gouvernements des pays où elles mènent leurs activités économiques et créent de la valeur. Il est également important de promouvoir l'imposition des revenus tirés de la prestation de services transfrontaliers. M. Ladeb réitère l'appel lancé par le Groupe des États d'Afrique en faveur de l'adoption d'une convention sur la coopération fiscale internationale.

6. **M. Reta Haddad** (Mexique) estime qu'il est urgent de réformer les institutions financières internationales pour qu'elles ne se contentent pas uniquement d'analyser les risques économiques et d'étendre à d'autres pays l'allocation des DTS par les banques multilatérales de développement. Cette approche doit prendre en compte des facteurs non économiques tels que l'inégalité entre les hommes et les femmes, les changements climatiques, la perte de biodiversité et l'exclusion sociale ainsi que l'allègement de la dette des pays en développement, en particulier des pays à revenu intermédiaire et des petits États insulaires en développement. Il est nécessaire de mettre au point des indices permettant de prendre en compte les facteurs non économiques résultant d'une vulnérabilité multidimensionnelle lors de l'octroi de financements préférentiels et non préférentiels aux pays les plus vulnérables, y compris les pays à revenu intermédiaire. De telles mesures permettront de soutenir des initiatives d'allègement de la dette allant au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette et du Cadre commun pour le traitement de la dette, qui se sont avérés insuffisants. Il est également nécessaire d'augmenter le financement du développement et de l'action climatique.

7. Les pays qui dépendent des exportations de produits de base doivent promouvoir l'activité économique nationale, ce qui nécessite d'importants investissements dans les biens d'équipement, la technologie et les moyens humains. L'intervenant appelle les États à promouvoir des programmes de libéralisation du commerce qui permettent d'inclure les chaînes de production locales dans les flux commerciaux internationaux. Il est particulièrement important d'assurer la participation des micro, petites et moyennes entreprises au commerce mondial, car elles génèrent la majorité des emplois dans les pays en développement. Un multilatéralisme renforcé incluant le secteur privé en tant qu'allié stratégique est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Mexique continuera à promouvoir

l'émission d'obligations liées au développement durable, à l'autonomisation des femmes, à la protection de l'environnement et à la réalisation des objectifs.

8. **M^{me} Banaken Elel** (Cameroun) se félicite du consensus qui émerge autour des défis auxquels le monde est confronté. Il importe toutefois que l'action suive la parole donnée. L'architecture financière et commerciale internationale doit être réformée d'urgence pour s'orienter vers la résolution des questions liées à la dette des pays en développement, à la lutte contre les flux financiers illicites, au financement de la lutte contre les changements climatiques et à l'accès des pays du Sud aux marchés des capitaux dans des conditions équitables, justes et transparentes, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs vulnérabilités. De telles mesures contribueraient à assurer le financement de projets vitaux pour les pays en développement, ainsi que le développement de la recherche, de la science, de la technologie et d'une énergie propre et abordable.

9. Le Cameroun est l'un des pionniers de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et a adopté une stratégie nationale de développement durable et l'Agenda 2063 et pour devenir un pays émergent d'ici 2035. Il poursuivra ces objectifs par des réformes visant à promouvoir un développement économique et social durable, ainsi qu'une bonne gouvernance, et à permettre à tous ses citoyens de participer pleinement aux affaires du pays.

10. **M. Cruz** (Angola) déclare que le continent africain doit composer avec un décalage important entre les idéaux qui sous-tendent la réalisation des objectifs de développement durable et la réalité, à savoir des ressources limitées en raison de budgets restreints, des priorités concurrentes et un accès inégal aux flux de financement mondiaux. L'Afrique a besoin d'environ 66 milliards de dollars par an pour investir dans ses systèmes et infrastructures de santé, mais en même temps elle doit trouver 137 à 177 milliards de dollars par an jusqu'en 2025 pour combler son déficit d'infrastructures. Les banques multilatérales de développement, les institutions financières et les autres partenaires du développement peuvent jouer un rôle clé en attirant des investissements privés, lesquels sont essentiels pour combler le déficit de financement des objectifs. Des instruments tels que le financement mixte et les garanties peuvent permettre de mobiliser des fonds privés supplémentaires. Les institutions internationales doivent émettre des obligations vertes pour attirer des investisseurs soucieux de l'environnement et mobiliser des capitaux privés pour

le développement durable tout en démontrant leur engagement en faveur de l'action climatique.

11. L'Angola a lancé des réformes pour augmenter ses réserves internationales, notamment en libéralisant le taux de change et en garantissant un climat des affaires propice à une économie plus diversifiée. Ces réserves ont été renforcées grâce à une allocation de DTS d'environ 1 milliard de dollars en août 2021. À la fin de cette année-là, les DTS représentaient environ 8 % des avoirs de réserve officiels du pays et constituaient un important facteur d'atténuation des effets de la pandémie de maladie à Coronavirus (COVID-19). L'Angola a également pu reporter le paiement d'une partie du service de sa dette jusqu'en 2023 dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette, après des négociations fructueuses sur le reprofilage de la dette et l'obtention de facilités de crédit adossées à des garanties pétrolières.

12. **M. Al-Niami** (Irak) affirme que les performances économiques des différents pays ne peuvent être appréhendées de manière isolée. Les défis internationaux tels que les changements climatiques et le creusement des déficits tant financiers que techniques touchent particulièrement les pays en développement. Il faut donc les aider à remédier à la faiblesse de leur productivité, la baisse de leur compétitivité au niveau international et à leur vulnérabilité aux chocs économiques extérieurs. Un système commercial international juste et équitable doit intégrer un traitement préférentiel pour les pays en développement, la suppression des barrières, l'élaboration de politiques stables, en particulier dans les secteurs de l'alimentation et de l'énergie, et l'ouverture des marchés aux exportations des pays en développement, en particulier aux produits de base compétitifs. Les déficits technologiques et financiers entre les pays développés et les pays en développement doivent être réduits, notamment ceux liés à la mobilisation des ressources pour le développement durable. Il est nécessaire d'aider les pays en développement à s'adapter et à ajouter de la valeur à leurs exportations et il faut également s'efforcer de lutter contre les flux financiers illicites et de restituer les fonds volés.

13. L'Irak figure parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Des mesures supplémentaires sont indispensables à cet égard, conformément au principe des mesures communes mais différenciées et en tenant compte des conditions économiques qui diffèrent d'un État à l'autre. Il espère coopérer avec la communauté internationale pour mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. L'Irak utilise également ses recettes

d'exportation pour mener des réformes économiques et diversifier son économie et ses exportations, afin d'éviter les fluctuations des prix des produits de base. Il a également investi dans les jeunes en leur fournissant les compétences nécessaires pour s'adapter aux répercussions économiques.

14. **M^{me} Alomair** (Arabie saoudite) souligne que son pays est un acteur déterminant de la collaboration internationale sur les questions de politique macroéconomique dans le cadre de son initiative Vision 2030 qui soutient de nombreux projets financiers et macroéconomiques. En raison de sa position géostratégique l'Arabie saoudite joue un rôle central dans le soutien au secteur privé et au commerce international. Elle a adopté des mesures visant à renforcer encore la stabilité du marché mondial du pétrole, ce qui montre qu'elle est capable de relever les défis mondiaux de manière équilibrée, équitable et juste.

15. La corruption est devenue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour soutenir davantage la communauté mondiale à cet égard, l'Arabie saoudite a lancé l'initiative de Riyad visant à renforcer la coopération à l'échelle internationale entre services de détection et de répression chargés de la lutte contre la corruption qui comprend la création du Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption, une plateforme qui rassemble les agences de lutte contre la corruption du monde entier. Elle exhorte les parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à participer activement à la plateforme pour lutter contre les crimes liés à la corruption transfrontalière.

16. La charia islamique impose à l'Arabie saoudite d'aider les personnes dans le besoin. Son pays fournit une assistance aux pays les moins avancés et aux segments les plus pauvres de la société au moyen de programmes de développement et d'aide, du Fonds saoudien pour le développement et du Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires. En 2022, l'Arabie saoudite a fourni 2,7 milliards de dollars d'aide publique au développement (APD), dépassant ainsi l'objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) fixé par l'Organisation des Nations Unies.

17. **M. Sapkul** (Thaïlande) déclare que les pays en développement, qui représentent les deux tiers du monde, doivent jouer un rôle plus important dans l'élaboration des politiques financières et macroéconomiques internationales. Avec un meilleur accès au financement du développement, développement économique et durabilité pourraient

aller de pair. Il exhorte les pays développés à respecter leurs engagements en matière d'APD. En outre, le financement doit répondre aux besoins et aux priorités de chaque pays. La Thaïlande est favorable à l'augmentation de la capacité de prêt des banques multilatérales de développement afin de mobiliser plus de capitaux privés pour les projets de développement. Il est essentiel d'élargir l'accès aux prêts à des conditions préférentielles pour les pays en développement afin de jeter les fondements économiques nécessaires pour stimuler la croissance économique et créer un avenir résilient. Ces efforts ne doivent cependant pas risquer de nuire à la stabilité fiscale des institutions financières internationales.

18. Un système commercial multilatéral inclusif fondé sur des règles et une plus grande connectivité pour faciliter le commerce transfrontalier contribuera à instaurer une chaîne d'approvisionnement mondiale résiliente, offrira une protection contre les perturbations futures et permettra une mise en œuvre plus efficace du Programme 2030. Des investissements considérables doivent être faits dans l'infrastructure numérique pour aider les pays à passer sans heurts à une économie à faibles émissions de carbone et à obtenir un meilleur accès à des services financiers durables avec des coûts de transaction réduits, en particulier pour les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises. Une telle transition nécessitera une approche globale de l'investissement, y compris une coopération étroite avec le secteur privé.

19. **M^{me} Naanda** (Namibie) juge déconcertant que, malgré les efforts collectifs déployés pour éradiquer la pauvreté et la faim, près de 29,6 % de la population mondiale n'ont pas un accès constant à la nourriture et que 8,4 % continuent de vivre dans l'extrême pauvreté. Cette situation est encore compliquée par la vulnérabilité de la dette, les limites de la mobilisation des ressources nationales et le manque de marge de manœuvre budgétaire pour investir dans le développement durable. Les inégalités omniprésentes, tant à l'intérieur des nations qu'entre elles, exigent une attention immédiate. Il est essentiel de reconnaître que le nombre de mesures économiques unilatérales a continué d'augmenter au cours des deux années qui se sont écoulées depuis le précédent rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/76/310), aggravant encore les inégalités et portant atteinte aux droits de l'homme des populations les plus vulnérables.

20. La réforme de l'architecture financière mondiale est impérative, car il s'agit d'un élément de transformation essentiel qui pourrait avoir un impact positif sur la vie des citoyens. Il y a un besoin urgent de financement pour le développement, intégrant l'analyse

du degré d'endettement et des processus ordonnés de restructuration de la dette souveraine. La proposition de la Banque africaine de développement de réorienter les DTS vers les banques multilatérales de développement est susceptible d'amplifier l'effet des DTS.

21. Les nouvelles possibilités, telles que les nouveaux partenariats visant à faciliter le commerce international et les subventions adaptatives, méritent d'être examinées attentivement. La Namibie, dans son engagement en faveur d'un avenir durable, a lancé avec succès une économie verte de l'hydrogène et donne la priorité aux initiatives visant à passer du statut d'importateur à celui de fournisseur d'électricité. En outre, elle a mis en place une autorité fiscale autonome afin d'améliorer le respect des obligations fiscales, douanières et d'accises, ainsi que la collecte des recettes.

22. **M. Zuhuree** (Maldives) déclare que plus de 40 % des petits États insulaires en développement présentent un risque élevé de surendettement ou en sont proches. Ces États ont besoin de solutions adaptées dans le cadre d'un plan de redressement équitable, en mettant particulièrement l'accent sur l'allègement de la dette et le financement à des conditions préférentielles. Les pays vulnérables exposés aux aléas climatiques et surendettés, comme les Maldives, ont besoin d'un accès accru à des ressources à des conditions préférentielles et à des aides sous forme de dons. Les Maldives exhortent toutes les parties prenantes à répondre à l'appel du Secrétaire général en faveur de l'utilisation de critères de vulnérabilité multidimensionnelle et à soutenir l'adoption et la mise en œuvre de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement. Les règles, les procédures et les demandes de financement doivent être harmonisées, y compris pour les fonds multilatéraux et le financement de l'action climatique, afin de garantir que les pays qui sont sortis de la catégorie de pays les moins avancés ne soient pas pénalisés pour les emprunts à des conditions non préférentielles contractés à des fins de développement.

23. M. Zuhuree exprime l'espoir que la treizième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se tiendra à Abou Dhabi en 2024, constituera une étape vers la réduction des subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, ainsi que vers l'offre d'un traitement spécial et différencié approprié et efficace pour les pays en développement. Les Maldives, connues pour leurs pratiques d'exploitation durable des pêches, ont dû faire face à des droits de douane importants sur leurs exportations de thon. Le système commercial international doit valider les efforts déployés par les Maldives pour assurer la

durabilité en leur accordant une réduction des droits de douane. Les pays développés doivent augmenter de manière significative le financement de la lutte contre les changements climatiques, tant pour l'adaptation que pour les pertes et préjudices. Lors de la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les États doivent s'accorder sur les modalités de la pleine mise en œuvre du fonds pour les pertes et les préjudices ainsi que sur les dispositions relatives au financement de ces pertes et préjudices.

24. **M^{me} Nzumbu** (Kenya) déclare que de nombreux pays en développement, déjà aux prises avec une dette insoutenable, ont été contraints d'emprunter à des taux exorbitants, intensifiant le cercle vicieux de la dépendance à l'égard de prêts coûteux pour financer les budgets gouvernementaux qui, pour beaucoup de ces pays, sont déjà largement consacrés au service de la dette en cours. Cette situation désastreuse a été aggravée par les divers programmes d'allègement de la dette lancés pendant la pandémie de COVID-19, tels que l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun pour le traitement de la dette, ainsi que par l'insuffisance des allocations de DTS. Pour remédier à cette situation, il faut, au minimum, émettre de nouveaux DTS pour un montant d'au moins 650 milliards de dollars et réacheminer les DTS non utilisés vers les pays qui en ont besoin, appliquer l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle aux petits États insulaires en développement et revoir les systèmes de notation en mettant l'accent sur la réforme des organismes de crédit multilatéraux et sur une plus grande coordination avec les agences de notation privées.

25. Il est impératif de promulguer un instrument visant à combler les lacunes fiscales, à lutter contre l'évasion fiscale et à faire en sorte que les multinationales paient leur juste part d'impôts dans les pays où elles exercent leurs activités. C'est pourquoi le Kenya soutient l'élaboration d'une Convention des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. En outre, il est nécessaire de créer un environnement qui encourage les investissements des secteurs public et privé dans le développement durable, ce qui nécessite des engagements financiers renouvelés et accrus et la volonté politique de stimuler le commerce et d'accélérer le développement. L'architecture financière internationale doit être mieux pensée en fonction de sa finalité et être plus souple et mieux adaptée aux besoins de financement des pays en développement et leur participation à la prise de décision économique internationale, à l'établissement de normes et à la gouvernance économique mondiale doit être renforcée.

26. **M^{me} Kavaleuskaya** (Belarus) déclare que le recours à des mesures coercitives unilatérales à motivation politique et le non-respect des traditions et cultures nationales entravent le commerce et la réalisation des objectifs de développement durable. Elle s'inquiète de l'ampleur de ces mesures et appelle les États à y renoncer. Le recours à des pressions économiques, commerciales et financières sur les pays en développement est inacceptable, il viole les principes du commerce multilatéral et crée de sérieux obstacles au développement de ces États, en particulier dans le contexte de la reprise postpandémique et des crises mondiales. Les États Membres et les organisations du système des Nations Unies doivent adhérer étroitement aux principes du libre-échange et éviter les mesures protectionnistes.

27. Il est essentiel d'améliorer la résilience environnementale, compte tenu des risques de protectionnisme environnemental et de création de nouvelles barrières commerciales. Les pays en développement n'ont pas accès aux technologies énergétiques de pointe qui leur permettraient d'assurer leur souveraineté énergétique et leur croissance économique. L'approvisionnement en denrées alimentaires est un autre problème pressant. Les mesures adoptées par les pays développés pour protéger et subventionner leurs producteurs agricoles ainsi que les interdictions unilatérales d'exporter des produits spécifiques en provenance de plusieurs pays ont entraîné de graves distorsions dans le commerce international. La crise alimentaire a été créée par l'homme et peut être résolue rapidement en éliminant les sanctions et les barrières illégales.

28. Les efforts conjoints des associations économiques régionales peuvent renforcer le commerce international et accroître la résistance aux chocs extérieurs tout en améliorant la stabilité économique et politique. Le Belarus soutient le renforcement des partenariats mondiaux et de l'intégration interrégionale en vue d'élargir les échanges commerciaux et de partager les meilleures pratiques associées à la réalisation des objectifs.

29. **M. Bokoum** (Burkina Faso) estime que les défis actuels ont eu une incidence significative sur le développement socioéconomique de son pays et sur la réalisation des objectifs de développement durable. Malgré des efforts concertés pour reprendre le contrôle de l'intégralité du territoire national et l'instauration d'une transition politique stable, le pays continue de faire face à des attaques terroristes récurrentes. Le Gouvernement et le peuple burkinabé travaillent conjointement à rétablir la sécurité et à créer un environnement budgétaire favorable au développement.

La sécurité reste la priorité absolue du pays et l'appui de la communauté internationale et des nouveaux partenaires stratégiques est déterminant. La période de 2020 à 2022 a été marquée par des perturbations économiques mondiales aggravées par le terrorisme, notamment sur les plans sanitaires, géopolitiques et climatiques. La décennie précédant 2020 a été marquée par une croissance économique soutenue de 5 % en moyenne, mais la pandémie de COVID-19 a entraîné une forte décélération, avec une croissance de seulement 2 % en 2020. Malgré une reprise en 2021 avec une croissance de 6,7 %, le taux de croissance a de nouveau chuté en 2022, s'établissant à 1,5 %, à la suite d'attaques terroristes.

30. En dépit du discours conventionnel sur l'aide, l'Afrique continue de faire face à une grande partie de ses besoins économiques en mobilisant ses propres ressources internes, générant quatre fois plus de recettes publiques et d'épargne privée qu'elle n'a reçu de financements extérieurs, y compris les investissements directs. Nonobstant les conséquences des flux financiers illicites qui quittent le continent, l'utilisation de ressources inexploitées telles que les fonds de pension, les fonds d'assurance et les fonds souverains ainsi que la prise de mesures pour remédier aux inefficacités dans les dépenses publiques et aux incitations fiscales redondantes confortent les potentialités de financement de l'Afrique pour son développement. L'augmentation des niveaux d'endettement et la modification de la composition de la dette ayant entraîné une hausse des coûts d'emprunt et une plus grande incertitude quant à la soutenabilité de la dette, une gestion prudente et des mécanismes financiers innovants sont nécessaires pour garantir sa soutenabilité à long terme. La mise en place d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine est impérative pour une résolution équitable et efficace des crises de la dette, tout comme les mesures visant à accroître les financements à des conditions préférentielles, la réaffectation des DTS inutilisés et la réforme de la gouvernance des institutions financières internationales.

31. **M. Hua Chenghang** (Chine) déclare que l'indice de développement humain a pour la première fois baissé pendant deux années consécutives, avec un ralentissement de la croissance dans la plupart des pays. Le resserrement monétaire dans les pays développés pose de sérieux problèmes aux pays en développement en termes d'augmentation du coût de la vie et de réduction des investissements et des sorties de capitaux. La communauté internationale doit donc se montrer plus solidaire afin de redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable.

32. La coordination des politiques macroéconomiques doit être renforcée et les principales économies doivent adopter des politiques budgétaires et monétaires responsables afin d'éviter les retombées négatives et l'aggravation de la hausse de l'inflation, de la volatilité des taux de change et un endettement élevé. Il faut également combattre l'unilatéralisme et le protectionnisme. En outre, il est important de mobiliser pleinement les ressources allouées au développement, d'honorer les engagements en matière d'APD et de climat, d'accroître le soutien financier, et technologique ainsi qu'au renforcement des capacités pour les pays en développement et, avec les créanciers multilatéraux et privés, de mettre en œuvre le Cadre commun pour le traitement de la dette. Il est nécessaire d'allouer de nouveaux DTS aux pays qui en ont besoin et de réformer l'architecture financière internationale pour renforcer la voix et la représentation des pays en développement afin de garantir leur pleine participation aux processus décisionnels des institutions financières internationales et l'accès à des financements à des conditions plus favorables. En outre, il est impératif que le Fonds monétaire international (FMI) achève sa seizième révision générale des quotes-parts et que la Banque mondiale procède à une révision des actionnaires.

33. Avec l'OMC en son centre, le système commercial multilatéral doit être préservé pour promouvoir la libéralisation des échanges et de l'investissement, s'opposer à la politisation des échanges, assurer la reprise équilibrée du commerce international et maintenir l'offre et le prix des produits de base tels que les denrées alimentaires et l'énergie.

34. La Chine a lancé l'Initiative pour le développement mondial : tirer parti du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour parvenir à un développement mondial plus fort, plus vert et plus sain afin de recentrer l'action menée par la communauté internationale en faveur du développement et de mobiliser des ressources. Elle a également créé le Fonds pour le développement mondial et la coopération Sud-Sud, doté de 4 milliards de dollars et prévoit d'augmenter sa contribution au fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement. Les institutions financières du pays lanceront un fonds spécial de 10 milliards de dollars pour soutenir l'Initiative pour le développement mondial, au titre de laquelle plus de 200 projets de coopération bilatérale et multilatérale ont déjà été mis en œuvre et 40 000 places de formation proposées dans le cadre de projets ayant trait aux ressources humaines dans les pays membres du Groupe des Amis de l'Initiative pour le développement mondial.

35. **M^{me} Gahlot** (Inde) fait savoir que son pays, au cours de sa présidence du G20, a conclu avec succès une feuille de route visant à rendre le commerce mondial inclusif et progressif, tout en reconnaissant le rôle de l'OMC dans la promotion de la croissance économique et du développement durable. Le système financier international, ancré dans les pratiques du siècle dernier, ne peut plus répondre aux besoins du Sud en matière de développement sans tenir compte de leur ampleur et de celle des chocs qui affectent les pays en développement. Les banques multilatérales de développement doivent actualiser leurs objectifs, leur structure et leurs capacités afin de mobiliser davantage de fonds pour le développement durable et l'action climatique.

36. Pour éviter que le surendettement dans les pays du Sud n'ait une incidence sur les programmes de développement durable dans les pays en développement, l'Inde a accéléré la mise en œuvre du Cadre commun pour le traitement de la dette. Des mesures doivent également être prises pour remédier à la volatilité des prix des produits de base, notamment des denrées alimentaires, des carburants et des engrais, en raison de la menace qui pèse sur la sécurité alimentaire. L'Inde a encouragé la culture, la production et la commercialisation du mil en 2023, Année internationale du mil, car il est à la fois économique et résistant aux changements climatiques.

37. La lenteur des progrès en matière d'inclusion financière a accentué les inégalités et il s'agit d'un revers majeur pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les projets d'infrastructure publique numérique pour l'inclusion financière en Inde ont été porteurs de transformation, incitant les petits vendeurs à participer à l'économie formelle. Les flux financiers illicites ayant empêché une croissance économique stable et un développement durable dans le monde du Sud, l'Inde a soutenu les efforts déployés au niveau international pour saisir et confisquer les ressources provenant d'activités criminelles et les restituer aux victimes et aux États, conformément à ses obligations internationales et à ses cadres juridiques nationaux. Une coopération fiscale internationale inclusive et efficace est également nécessaire pour répondre aux besoins de développement du monde du Sud, avec une plus grande participation des États Membres aux discussions intergouvernementales et la prise en compte des accords multilatéraux et internationaux existants.

38. L'Inde a adopté une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics pour financer les objectifs, conformément à son engagement envers le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du

développement, tout en reconnaissant le rôle complémentaire du financement privé de l'action climatique. Il est donc essentiel d'encourager le développement de mécanismes de financement tels que les financements mixtes, les instruments de réduction des risques et les obligations vertes pour les projets dans les pays en développement.

39. **M. Budhu** (Trinité-et-Tobago) déclare que, même si son pays a limité les effets généralisés des crises mondiales en cours sur son économie et sa population, les progrès durement acquis par les pays en développement sont en péril et leurs perspectives de parvenir à un développement durable sont sombres ou, dans de nombreux cas, s'éloignent. Les structures rigides de l'architecture financière internationale ne sont plus adaptées, car les pays en développement, faute d'alternatives, ont été contraints d'accumuler des niveaux d'endettement insoutenables. La Commission doit donc axer ses débats sur un changement d'orientation dans la coopération pour le développement et son financement afin de garantir que le système économique et financier international réponde mieux aux besoins et aux intérêts du monde du Sud en matière de développement et que les pays en développement puissent se positionner en tant que décideurs actifs.

40. De véritables progrès peuvent être réalisés en veillant à ce que les réformes de l'architecture financière internationale abandonnent les approches anciennes et anachroniques qui ont étouffé le développement. Avec l'initiative de Bridgetown, l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle peut offrir une marge de manœuvre budgétaire limitée, servant d'outil essentiel pour aider les pays en développement à accéder à des ressources et services financiers à des conditions préférentielles, à augmenter les liquidités et à utiliser des mécanismes efficaces d'allègement de la dette. En outre, pour remédier aux effets de la réduction du risque et de l'étiquetage arbitraire des pays en tant que juridictions fiscales non coopératives, qui ont nui à l'activité et aux services économiques dans les pays en développement, les membres de la Commission doivent tenir des débats constructifs sur le projet de résolution sur la coopération fiscale internationale afin de trouver une approche plus équitable, plus inclusive et plus universelle pour combler les lacunes de la structure actuelle de gouvernance fiscale. En outre, il convient d'examiner attentivement la portée et les objectifs d'une éventuelle quatrième Conférence internationale sur le financement du développement en 2025 afin de s'assurer qu'elle ne diluera pas les engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, mais les renforcera pour mieux soutenir les pays en

développement dans la mise en œuvre du Programme 2030 tout en facilitant l'adoption des réformes de l'architecture financière internationale.

41. **M. Gana Alkali** (Nigeria) déclare que la hausse des taux d'intérêt dans les économies développées a eu un effet négatif sur l'accès des pays en développement à des crédits abordables, compliquant le traitement de la dette, affectant les flux de capitaux et les taux de change et entravant les efforts faits pour parvenir à un développement durable et que la situation est encore exacerbée par le paysage géopolitique actuel. Dans le cadre de son engagement en faveur de politiques macroéconomiques propices à l'investissement et à une croissance économique durable, le Nigeria a mis en place un groupe de travail chargé d'examiner la politique budgétaire et la réforme fiscale et a adopté des mesures visant à réduire la double imposition, à renforcer la confiance des investisseurs et à garantir l'équité et la rentabilité des investissements.

42. De même, la Commission devra convenir de mesures ciblées pour répondre aux préoccupations des pays en développement en matière de développement. Par exemple, en s'appuyant sur la résolution [77/244](#) de l'Assemblée générale sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies, la Commission doit œuvrer à l'achèvement d'une convention-cadre sur les questions fiscales afin de lutter contre l'imposition injuste et le manque à gagner pour les économies des pays en développement, en particulier en Afrique. L'architecture financière internationale doit également être réformée, notamment par des mesures globales d'allègement de la dette, afin d'assurer un financement durable du développement et par conséquent il faut que la Commission accorde la priorité à l'allègement du fardeau insoutenable de la dette qui pèse sur les pays en développement et renforce leurs capacités à financer la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, il est nécessaire de créer un fonds d'investissement soutenu par l'Organisation des Nations Unies et axé sur les secteurs à fort impact, tels que les énergies renouvelables, l'agriculture et la technologie numérique dans les pays d'Afrique.

43. Il est important que la Commission encourage la collaboration internationale afin d'aider les pays en développement à stopper les fuites illicites de capitaux, notamment par le rapatriement en temps voulu des avoirs et des intérêts accumulés.

44. **M. Vorshilov** (Mongolie) dit que, s'il est vrai que 62 pays dépensent plus pour le service de la dette que pour la santé, la plupart des gouvernements ont en fait

augmenté leurs dépenses en matière de protection sociale ainsi que les salaires afin d'aider les citoyens en période de difficultés économiques. La hausse des dépenses a creusé les déficits, exacerbé les risques budgétaires et alimenté le surendettement dans de nombreux pays. Néanmoins, les remises de dettes conditionnées au financement de mesures d'adaptation aux changements climatiques, sanitaires et écologiques sont avantageuses sur tous les plans qu'il s'agisse du créancier qui a pour mandat de financer la réalisation des objectifs de développement durable et de s'acquitter des engagements pris en matière d'action climatique que du débiteur qui souhaite affecter des ressources aux programmes de développement durable. Toutefois, des progrès sont nécessaires pour que ces échanges deviennent une pratique courante et généralisée.

45. Les pays à revenu intermédiaire dotés de marchés frontières qui, ayant droit à des prêts à des conditions commerciales, ont une plus grande proportion de titres de dette à taux variable dans leurs portefeuilles ont dû faire face à des coûts d'intérêt plus élevés. Pour la Mongolie, la hausse récente du taux de financement à un jour (Secured Overnight Financing Rate) a entraîné une augmentation du coût annuel des intérêts de 28,5 % en l'espace d'un an.

46. La Mongolie est devenue un pays à revenu intermédiaire inférieur en 2012, passant d'un statut d'emprunteur à des conditions extrêmement favorables à celui de pays mixte, ce qui lui a permis d'accéder à des emprunts aux conditions du marché sur le marché international des capitaux et auprès d'institutions financières internationales. Le pays en a profité pour augmenter ses emprunts afin de financer des projets socioéconomiques, mais une décennie plus tard, les remboursements pèsent lourdement sur le budget en raison des multiples crises mondiales. Le ratio dette publique/PIB a culminé à 93,1 % en 2015, mais la Mongolie a déployé d'énormes efforts pour réduire le fardeau de la dette afin de le ramener à 49,8 % en 2023. Pour s'assurer que la dette reste à un niveau soutenable, des stratégies de gestion ont été adoptées depuis 2019 afin que les titres extérieurs ne soient émis que dans le but de refinancer la dette existante et de rembourser l'encours de la dette commerciale. En conséquence, les coûts du service de la dette représentent actuellement moins de 15 % des recettes budgétaires. Le processus a connu quelques difficultés, comme l'effet de contagion de la crise de la dette dans certains pays asiatiques en 2022 qui a durement touché l'économie mongole. En réponse, la Mongolie a cherché à renforcer ses réserves en devises et à conserver sa notation financière, rétablissant rapidement la confiance des investisseurs.

47. **M. Rupende** (Zimbabwe) dit que dans ses rapports, le Secrétaire général a réaffirmé la nécessité urgente de réformer la structure économique mondiale afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Une allocation plus équitable des ressources financières et technologiques aux pays qui en ont le plus besoin, en particulier ceux qui luttent pour satisfaire les besoins fondamentaux en matière de développement humain, permettra de s'attaquer aux problèmes de pauvreté, de soins de santé et d'éducation et de réduire les inégalités. En outre, pour promouvoir un commerce international inclusif et durable en tant que puissant moteur de la croissance économique et du développement, tout en contribuant à l'augmentation de la production et de la mobilisation des recettes nationales, il est nécessaire d'éliminer les barrières commerciales, de faciliter les pratiques commerciales équitables et de veiller à ce que les accords commerciaux profitent à toutes les nations. Les pays pourront alors bénéficier de perspectives de croissance conformes aux objectifs qui amélioreront la vie et les moyens de subsistance des citoyens.

48. Étant donné que la dette extérieure insoutenable étouffe les économies de la plupart des pays du monde du Sud et réduit leur capacité à investir dans les composantes essentielles des objectifs, il est impératif d'alléger celle des pays lourdement endettés, de promouvoir des pratiques de prêt et d'emprunt responsables et d'établir un cadre transparent et équitable pour le règlement de la dette, en s'appuyant sur l'expérience et l'examen rétrospectif. En outre, un système financier international stable et équitable, favorisant l'inclusion, la transparence et la responsabilité, est essentiel pour garantir la stabilité économique mondiale et doit également s'attaquer aux flux financiers illicites et à l'évasion fiscale et soutenir l'accès des pays en développement au financement et au transfert de technologie.

49. Le Zimbabwe est résolu à rétablir la stabilité macroéconomique et à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires, ainsi qu'à s'engager auprès des créanciers extérieurs au moyen d'une stratégie de résolution de la dette et d'apurement des arriérés, tout en améliorant la gestion de la dette et la transparence. Toutefois, les efforts ont été fortement entravés par des mesures coercitives unilatérales qui ont restreint les échanges commerciaux, les investissements étrangers et l'accès aux marchés financiers, exacerbé les inégalités et touché de façon disproportionnée les populations vulnérables. Les progrès vers la réalisation des objectifs, fondés sur la confiance et la coopération internationale, ont été freinés par des difficultés d'accès au soutien, à l'expertise et aux ressources. Les mesures coercitives unilatérales doivent donc être supprimées

immédiatement et sans condition, non seulement au Zimbabwe, mais dans tous les pays concernés.

50. **M^{me} Marin Sevilla** (République bolivarienne du Venezuela) déclare que son pays fait partie des plus de 30 pays soumis à une politique criminelle conçue pour leur infliger la plus grande des cruautés, à savoir l'imposition illégale de mesures coercitives unilatérales par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et leurs alliés. Même si la réalité a parfois été minimisée ou dissimulée, la Commission doit savoir que les plus de 930 soi-disant sanctions subies par la République bolivarienne du Venezuela ont des conséquences mortelles pour son peuple et ont entraîné la perte de plus de 232 milliards de dollars, y compris le pillage d'actifs dans le pays et l'appropriation de plus de 30 tonnes de réserves d'or placées à la Banque d'Angleterre.

51. Les mesures coercitives unilatérales ne sont pas seulement des violations des droits de l'homme, mais des crimes contre l'humanité. En 2020, par exemple, les États-Unis ont imposé des sanctions aux entreprises transportant du pétrole vénézuélien dans le cadre d'un programme « pétrole contre nourriture ». L'année suivante, une banque suisse a bloqué 10 millions de dollars destinés à l'acquisition de vaccins pour 20 % de la population vénézuélienne et une autre banque européenne a bloqué le paiement à l'Organisation panaméricaine de la Santé de 13 millions de vaccins et de 30 millions de seringues médicales.

52. Toutefois, grâce aux politiques macroéconomiques et autres adoptées par le Gouvernement, le pays a montré des signes de reprise et la croissance devrait dépasser celle des autres pays de la région. Des ressources existent pour combler le déficit de financement et créer les conditions d'un nouveau financement et il est temps de les utiliser pour le développement et de veiller au strict respect du principe des responsabilités communes mais différenciées.

53. **M^{me} Zamora Zumbado** (Costa Rica) constate que l'économie mondiale a ralenti pour s'établir à 3,1 % en 2022 et qu'en raison de l'incertitude croissante, des capitaux ont été investis dans des actifs plus sûrs qui ne sont pas disponibles dans les pays en développement. La dette extérieure a atteint des niveaux record, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire, dont les 52 pays qui abritent la moitié de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté, où le coût du financement est excessivement élevé. Pour 16 pays, dont le Costa Rica, du fait de l'augmentation des taxes et des surtaxes, les paiements d'intérêts cumulés pourraient s'élever à près de 44 millions de dollars d'ici à 2030.

54. Le Costa Rica a atteint la viabilité budgétaire en augmentant les recettes fiscales et en contrôlant les dépenses publiques, ce qui lui a permis de dégager un excédent primaire pour la première fois depuis 2008. Toutefois, la dette représente encore environ 60 % du PIB et près de la moitié du budget du pays et 50 % de cette dette doit être remboursé dans les cinq ans, alors même que les paiements d'intérêts augmentent fortement dans le même temps. L'évolution de la situation sur le plan intérieur et la vulnérabilité aux chocs extérieurs tels que les catastrophes naturelles, l'augmentation des migrations et du crime organisé ont également des conséquences préjudiciables sur la situation de la dette.

55. Le Costa Rica n'est pas isolé. Seuls 28 % des pays à revenu intermédiaire et 2 % des pays les moins avancés ont accès à des lignes de crédit bilatérales lorsque les liquidités sont limitées. L'architecture financière internationale doit donc être plus inclusive et plus résiliente afin de pouvoir servir de filet de sécurité face à la volatilité. Les lacunes actuelles des cadres de gestion de la dette doivent être résolues, notamment en réévaluant les taux d'intérêt afin de libérer une marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement dans le développement, en élargissant l'éligibilité aux pays qui sont déjà ou presque surendettés et en incorporant dans les clauses de vulnérabilité la possibilité d'un paiement différé en raison de chocs extérieurs.

56. Des niveaux minimaux de liquidité doivent être assurés pour garantir des programmes de résilience ainsi que pour améliorer les mécanismes financiers existants et en créer de nouveaux, tels que les conversions de créances pour financer l'action climatique et la protection de la nature et les obligations liées aux objectifs de développement durable. Il est impératif de renforcer et de recapitaliser les banques afin d'œuvrer en faveur du développement et d'allouer les DTS en fonction des besoins et des vulnérabilités des pays plutôt que sur la base de quotas de participation.

57. Enfin, le système financier international doit être capable de relever les défis actuels, tels que la fragmentation et la dispersion des fonds, l'accès au financement et l'alignement sur les engagements figurant dans le Programme 2030, y compris le financement de l'action climatique et de la biodiversité.

58. **M^{me} Bayramli-Hamidova** (Azerbaïdjan) déclare qu'au lendemain de la pandémie de COVID-19, de nombreux pays luttent pour obtenir des ressources essentielles afin de répondre aux besoins immédiats et d'investir dans des transformations vitales pour l'avenir. Le Dialogue de haut niveau sur le financement de développement et le Sommet sur les objectifs de

développement durable en 2023 ont tous deux servi à rappeler qu'une action collective rapide est nécessaire pour atteindre les objectifs et qu'une approche multidimensionnelle est indispensable pour combler les lacunes existantes en matière de financement et d'investissement.

59. Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance et les perspectives en matière de financement vert sont les deux priorités énoncées dans la feuille de route pour un financement durable publiée par la Banque centrale d'Azerbaïdjan pour la période 2023-2026, assortie d'étapes visant à aligner le secteur financier sur les objectifs. Des plans stratégiques similaires pour les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de l'environnement sont également prévus. La collaboration public-privé et les partenariats internationaux étant importants pour débloquer des ressources pour le développement durable, l'Azerbaïdjan est en train de finaliser un cadre national pour identifier et mettre en œuvre des politiques et des réformes afin de mobiliser des financements aux fins du développement durable et de renforcer la cohérence entre les fonds publics, privés, nationaux et internationaux.

60. De nombreux pays en développement ne sont pas en mesure d'investir dans une reprise durable en raison d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et d'un manque d'accès à des financements abordables. Conscient de l'écart financier entre les pays développés et les pays en développement, l'Azerbaïdjan a donc offert une aide humanitaire et une aide au développement à plus de 130 pays, dont 43 des 46 pays les moins avancés. Il a également alloué 1 million de dollars aux efforts de relèvement après la pandémie en Afrique et dans les petits États insulaires en développement, témoignant ainsi de sa détermination à relever les défis mondiaux et à offrir un soutien significatif là où il est le plus nécessaire.

61. **M. Sowa** (Sierra Leone) dit qu'en cette période d'incertitude mondiale, son pays a proposé plusieurs mesures de financement, notamment une stratégie nationale d'inclusion financière visant à mobiliser des dépôts pour le système bancaire. Il a également renforcé l'éducation à la gestion d'un budget en s'engageant auprès des groupes du secteur informel qui dominent les activités économiques dans le pays et en encourageant la numérisation des services financiers. Un cadre de financement axé sur les personnes a été mis en place pour soutenir la participation locale aux processus de planification grâce à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix dans les villages et les communautés locales, et le potentiel d'investissement de la diaspora est en cours d'évaluation, faisant suite à

une étude sur les obstacles à la participation des femmes à la mobilisation des ressources nationales et les moyens de l'encourager.

62. Pour que les pays en développement puissent s'attaquer au problème de la dette et remédier aux difficultés financières afin d'atteindre les objectifs de développement durable, une action politique efficace, comprenant des initiatives d'allègement de la dette pour les pays les moins avancés et une augmentation de l'APD sous forme de dons doit être lancée au niveau international. L'allègement du service de la dette et sa restructuration sont essentiels pour les économies fragiles au bord de la récession ou de l'effondrement et l'annulation de la dette et des prêts à des conditions très favorables accordés par les institutions financières internationales doivent être envisagés, le cas échéant, pour les pays vulnérables et fragiles. Il faut accélérer la mise en œuvre du Cadre commun pour le traitement de la dette, réacheminer les DTS inutilisés vers les pays fortement endettés ou leur en allouer de nouveaux. Les partenaires de développement doivent renforcer leurs engagements en matière d'APD, adopter des politiques commerciales équitables et financer l'action climatique afin d'assurer une reprise durable pour tous les pays. Il est nécessaire de lever les barrières commerciales et d'accroître l'aide pour favoriser le commerce afin de réduire les inégalités dans un pays et d'un pays à l'autre, de combler le fossé numérique, de faire face à la menace de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de renforcer les capacités de mobilisation des ressources nationales pour atteindre les objectifs.

63. La lutte contre les flux financiers illicites et la restitution des avoirs dans le cadre d'une lutte plus large contre la corruption sont des facteurs clés pour résoudre les problèmes de financement. Étant donné que les pays à faible revenu n'ont pas les moyens de faire face à la dimension mondiale complexe des flux illicites, il est nécessaire de s'appuyer constamment sur la coopération internationale pour le développement, l'Organisation des Nations Unies devant fournir une plateforme commune de collaboration.

64. **M^{me} Somoly Heng** (Cambodge) indique que son pays est résolu à garantir un financement à long terme de la part de tous les partenaires de développement pour atteindre les objectifs de développement durable, malgré ses capacités et ses ressources limitées. Des stratégies et des politiques financières adaptées à des besoins de développement spécifiques doivent être adoptées pour mieux répartir les ressources, améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et accroître les contributions du secteur privé, et des réformes financières doivent être progressivement entreprises en

fonction des exigences du développement socioéconomique.

65. Les réformes financières des deux dernières décennies ont aidé le Cambodge à devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, ce qui lui a permis d'augmenter considérablement ses recettes nationales et de réduire sa dépendance à l'égard des prêts étrangers. Au cours des 30 dernières années, la part du budget national financée par des sources étrangères qui était d'environ les deux tiers a été réduite à moins d'un quart. Les réformes de la gestion des finances publiques se sont poursuivies en 2023, avec des mesures visant à améliorer la responsabilité en matière de suivi des résultats et à renforcer l'efficacité de la gestion du budget public et des investissements.

66. Dans un monde de plus en plus interconnecté, un système fiscal international équitable est nécessaire pour garantir que tous les pays, quelle que soit leur taille ou leur richesse, reçoivent leur juste part de recettes fiscales et que les pays en développement, en particulier, mobilisent les ressources nécessaires pour investir dans leur population et dans la réalisation des objectifs. La réforme fiscale est une priorité pour le Gouvernement cambodgien qui a modernisé ses technologies pour améliorer l'administration fiscale et permettre aux entreprises et aux particuliers de s'acquitter plus facilement de leurs obligations en la matière, tout en renforçant les infrastructures physiques et administratives. En outre, le Cambodge soutient l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un plan de relance des objectifs afin d'investir dans le financement à long terme du développement durable et de l'action climatique.

67. **M. Hossain** (Bangladesh) déclare que les crises récentes ont déstabilisé la trajectoire de croissance de son pays et mis son économie sous pression, ce qui a conduit le FMI à lui accorder un prêt de 4,7 milliards de dollars pour freiner l'inflation, gérer la balance des paiements et maintenir les dépenses de développement. Les débats menés lors du récent Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et du Sommet sur les objectifs de développement durable ont été axés sur la réforme de l'architecture financière internationale, le respect des engagements en matière d'action climatique et d'APD, la mise en œuvre du plan de relance pour les objectifs et l'examen d'une série d'autres questions, notamment le surendettement, les financements innovants et mixtes, la coopération internationale au service du développement et la mobilisation des ressources nationales. Avec des actifs évalués à plus de 250 000 milliards de dollars en 2022, le monde disposait certainement de ressources suffisantes pour investir dans la réalisation des objectifs, mais elles n'ont été ni

affectées à cette fin ni acheminées en quantité suffisante ou à la vitesse nécessaire.

68. Les finances publiques internationales étant souvent coûteuses ou hors de portée des pays en développement, il est important de trouver des moyens d'allouer les ressources disponibles, notamment en fournissant des ressources à des conditions préférentielles, en particulier aux pays exposés aux aléas climatiques et au surendettement. Les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales et les organismes de prêt privés devront réorienter leurs priorités et mobiliser des fonds supplémentaires à des taux peu élevés et à des conditions préférentielles, tout en incorporant des clauses relatives aux catastrophes afin que les pays vulnérables puissent absorber les chocs en cas de crise. En outre, il convient d'accorder la priorité aux mesures d'allègement de la dette qui sont équitables et efficaces en mettant l'accent sur la coordination et la transparence entre les créanciers et de fixer les limites d'emprunt en DTS non pas sur la base de quotas, mais sur celle des besoins et de la vulnérabilité et la procédure d'obtention de prêt doit être facilitée. Le système mondial de notation du risque de crédit doit être réformé car le système actuel restreint l'accès aux fonds pour de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, limitant leurs droits de vote, leurs quotas et leur représentation dans les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales et affaiblissant leur pouvoir de négociation.

69. Enfin, les partenaires de développement doivent respecter leurs engagements en matière d'APD et de financement de la lutte contre les changements climatiques afin de doter les pays vulnérables aux changements climatiques des fonds nécessaires à l'adaptation et à l'atténuation. Un système financier international inclusif et représentatif sera en mesure de répondre aux attentes des pays en développement.

70. **M^{me} Shafiq** (Pakistan) déclare que la communauté internationale accuse un retard considérable sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Alors que le financement est un pilier fondamental de la mise en œuvre du Programme 2030, les progrès sont actuellement entravés par un système financier et économique international inéquitable. Les récents défis mondiaux ont mis en évidence les lacunes du système actuel et souligné la nécessité d'une action urgente pour combler le déficit de financement des objectifs. Il faut réformer l'architecture financière et économique internationale afin de garantir l'équité et de permettre aux pays en développement de s'exprimer et d'être mieux représentés, tout en répondant à leurs

besoins spécifiques. Une telle réforme doit inclure une révision de la gouvernance des institutions financières internationales. Par conséquent, les droits de vote au sein du FMI et de la Banque mondiale doivent tenir compte de l'équité ainsi que des vulnérabilités et des besoins spécifiques des pays en développement.

71. En outre, il est nécessaire de mettre en œuvre le plan de 500 milliards de dollars proposé par le Secrétaire général pour relancer les objectifs afin de soutenir les pays en développement en difficulté financière, comme demandé dans la déclaration politique récemment adoptée lors du Sommet sur les objectifs de développement durable. L'allègement de la dette doit être considéré comme une priorité et il faut conclure un accord sur une structure équitable de la dette souveraine qui prolonge la suspension des paiements de la dette, suspend les commissions additionnelles du FMI et établit des mécanismes d'échange de la dette pour faire avancer la réalisation des objectifs. Quant aux efforts, ils doivent porter essentiellement sur des processus équitables et inclusifs de suspension, de réduction et de liquidation de la dette visant à renforcer sa soutenabilité. Les 400 milliards de dollars de DTS non utilisés doivent être réaffectés d'urgence au développement et les futures allocations de DTS distribuées en fonction des besoins de liquidités, plutôt que des quotes-parts du FMI. Il est essentiel de revitaliser le programme de développement de l'OMC, en mettant l'accent sur la promotion d'une croissance induite par les exportations et sur l'octroi d'un accès commercial préférentiel dans et pour les pays en développement. Dans le même temps, la communauté internationale doit se garder de prendre des mesures protectionnistes unilatérales.

72. Le renforcement de la coopération internationale est essentiel pour garantir la restitution des actifs et freiner les flux financiers illicites. À cet égard, le Pakistan accueille avec satisfaction les recommandations du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la mise en œuvre du Programme 2030. La délégation du Pakistan souhaite encourager une coopération internationale inclusive et efficace dans ce domaine et défendra la proposition du Groupe des États d'Afrique en faveur d'une convention fiscale internationale des Nations Unies. Il est nécessaire d'augmenter les investissements dans des infrastructures fiables, durables et résilientes, notamment en utilisant le système des Nations Unies pour le développement pour coordonner, renforcer et canaliser les financements publics et privés et l'assistance technique. L'Organisation doit mettre en place un mécanisme visant à faciliter les

investissements publics et privés dans les infrastructures durables des pays en développement. La délégation du Pakistan relancera les consultations à cet égard par l'intermédiaire du Groupe d'amis pour l'investissement dans les infrastructures durables.

73. **M. Aiello** (États-Unis d'Amérique) déclare que les États-Unis reconnaissent la nécessité d'une coopération fiscale internationale et ont joué un rôle de premier plan dans les travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires. Tout en se félicitant du rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/78/235), la délégation américaine regrette que ce rapport ne rende pas pleinement compte des progrès accomplis par les États Membres, les groupements d'intégration régionale et la société civile dans la promotion d'une coopération fiscale internationale efficace et sans exclusive dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les options figurant dans le rapport offrent des pistes potentielles pour poursuivre les discussions sur le sujet, mais ne sont pas exhaustives.

74. Les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coopération fiscale internationale doivent compléter les efforts existants et ne pas faire double emploi. L'Organisation doit mener de larges discussions sur la politique fiscale à l'appui des objectifs de développement durable, sans interférer dans les négociations de l'OCDE. Le renforcement des capacités des autorités fiscales et la mobilisation des ressources nationales sont essentiels pour progresser vers la réalisation des objectifs. Leurs effets positifs sont encore amplifiés lorsque les activités sont encadrées par une organisation qui dispose des compétences et des ressources nécessaires, et l'Organisation des Nations Unies peut-être axer ses débats sur ces questions. Au contraire, privilégier l'impôt sur le revenu des sociétés fera double emploi avec les efforts actuellement déployés et ne suffira pas pour atteindre les objectifs.

75. Le Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires qui compte plus de 140 juridictions membres démontre un potentiel important pour produire des résultats inclusifs et efficaces. Ses processus fondés sur le consensus et le soutien technique important fourni par le secrétariat de l'OCDE permettent à tous les membres de participer véritablement et de manière équitable à la prise de décision. L'expertise et l'inclusivité des processus de l'OCDE contribuent à faire avancer les discussions de

manière constructive dans ce domaine d'action délicat et facilitent la mise en œuvre effective des décisions adoptées par consensus. Les efforts déployés par l'OCDE ont déjà permis d'acheminer au moins 43 milliards de dollars de recettes fiscales vers les pays en développement et la mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers pour relever les défis fiscaux posés par la numérisation de l'économie devrait permettre d'accroître les recettes fiscales mondiales de 220 milliards de dollars par an, les augmentations proportionnelles les plus importantes étant enregistrées dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

76. Des négociations simultanées sur les mêmes questions au sein de différents forums compromettraient l'obtention de résultats significatifs. Les négociations de l'Organisation des Nations Unies sur un taux minimum mondial d'imposition des sociétés pourraient, notamment, remettre en cause les efforts faits par l'OCDE pour appliquer le taux minimum mondial de 15 % qui a été convenu. La reprise des négociations sera très coûteuse, à un moment où l'urgence s'impose, et risque de gâcher les progrès déjà accomplis. Au lieu de créer une concurrence désordonnée dans ses efforts pour résoudre le problème, la communauté internationale devra examiner les modalités d'une collaboration optimale entre l'Organisation des Nations Unies et l'OCDE afin de maximiser les progrès vers la réalisation des objectifs. Pour ce faire, il convient d'adopter une double approche visant à améliorer le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources nationales, sous la direction avisée de l'Organisation des Nations Unies et à actualiser l'architecture fiscale internationale sur la base du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires.

77. **M^{me} Van Doimen** (Guyana) constate que la mise en œuvre du Programme 2030 a régressé de manière significative. Seuls 15 % des objectifs de développement durable sont en bonne voie, plus de 50 % des indicateurs montrent peu ou pas de progrès et le déficit de financement des objectifs a doublé, en particulier dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Des statistiques aussi sombres doivent inciter les États Membres à prendre des mesures concrètes et ambitieuses en vue d'un changement porteur de transformation. Il est indispensable que les débats sur les questions de politique macroéconomique tiennent compte des défis qui touchent à la fois les pays développés et les pays en développement et la priorité doit être donnée aux solutions permettant de les relever.

78. En ce qui concerne le décalage entre les besoins mondiaux en matière de développement et l'architecture financière existante, la délégation du Guyana estime que cette dernière, dépassée et inadaptée, renforce les inégalités et entrave la croissance et le développement des plus vulnérables. La Commission doit donc axer ses travaux sur la réforme de l'architecture financière internationale afin de répondre aux besoins de la communauté mondiale. Cette réforme doit permettre d'accroître le financement du développement à long terme, de le rendre abordable et accessible et d'élargir le financement à des conditions préférentielles. Elle doit également restructurer la gouvernance des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales et faire en sorte que les processus de prise de décision soient plus inclusifs. Les efforts de transformation doivent être synergiques, collaboratifs et stratégiques. Le Guyana continue de soutenir la mise en œuvre complète de l'initiative de Bridgetown et du fonds pour les pertes et préjudices ainsi que la finalisation et l'utilisation de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle. Le recours à la conversion de dettes et au financement mixte, entre autres initiatives, peut servir à stimuler la croissance économique inclusive.

79. Le Guyana est favorable à l'élimination des mesures coercitives unilatérales et de tous les obstacles au commerce. Le commerce international est un élément important d'un développement durable et résilient et des règles différentes ne doivent pas être appliquées aux pays en cas de pandémie ou de conflit. Pour donner un nouveau souffle au multilatéralisme, les partenaires de développement doivent respecter les engagements non tenus de consacrer 0,7 % du RNB à l'APD, de fournir 100 milliards de dollars par an pour le financement de la lutte contre les changements climatiques, d'accroître le financement de l'adaptation aux changements climatiques et de rendre opérationnel le fonds pour les pertes et les préjudices. Il convient également d'envisager sérieusement de réorienter les DTS inutilisés et de redoubler d'efforts pour favoriser la soutenabilité de la dette.

80. La délégation du Guyana attend avec intérêt la convocation de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement en 2025, afin de tracer la voie vers une économie mondiale plus durable, plus résiliente et plus inclusive.

81. **M. Ipo** (Côte d'Ivoire) déclare que le financement du développement constitue un enjeu majeur dans la quête de l'élimination de la pauvreté et des inégalités dans le monde. Près de 850 millions de personnes survivent dans l'extrême pauvreté, sans accès à l'eau potable, à l'éducation et à la santé. Les difficultés

économiques consécutives notamment à la réduction drastique de l'APD et au resserrement des conditions de financement limitent considérablement la marge de manœuvre budgétaire des États. Si des efforts accrus sont nécessaires pour honorer les engagements internationaux en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, il importe également d'explorer d'autres sources de financement à cet effet. Le récent Sommet sur les objectifs de développement durable a permis d'échanger sur des solutions potentielles créatives, telles que la réforme du système financier international, la lutte contre l'évasion fiscale et le renforcement des capacités des pays en développement à mobiliser leurs ressources nationales.

82. La Côte d'Ivoire reste engagée dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 qui a été intégré dans son plan national de développement pour la période 2021-2025. Ce plan fournit un cadre pour la réalisation des objectifs et ambitionne une transformation économique, sociale et culturelle. Compte tenu des difficultés posées par la mobilisation des ressources, la Côte d'Ivoire a constitué un groupe consultatif dans l'objectif de mobiliser plus de 98 milliards de dollars d'investissements pour le plan, principalement auprès du secteur privé. Elle a en outre procédé à des réformes pour assurer une gestion optimale et une coordination efficace dans la mobilisation et l'allocation des ressources allouées au financement des objectifs. Outre les partenariats public-privé, divers mécanismes permettent de mobiliser des financements innovants pour des programmes spécifique et plusieurs autres sources sont à l'étude, notamment des fonds pour l'adaptation aux changements climatiques et l'instauration d'une taxe sur le carbone. Le Gouvernement ivoirien a lancé des discussions sur les objectifs et les possibilités d'une telle taxe, dans le cadre du Partenariat pour la préparation au marché et de la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone.

83. **M^{me} Adnan** (Malaisie) est d'avis que l'architecture financière internationale actuelle n'a pas été en mesure de fournir les financements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. De nombreux pays en développement ont éprouvé des difficultés à accroître leur financement et leurs investissements publics, en raison de contraintes budgétaires et de difficultés d'accès à des financements à long terme à coûts avantageux. Il est donc nécessaire de procéder à des réformes essentielles, de combler les lacunes dans le cadre de la dette souveraine et de renforcer les activités des institutions multilatérales de développement. Le *Rapport 2023 sur le financement du développement durable* du Groupe de réflexion

interinstitutions sur le financement du développement souligne l'existence d'importants problèmes liés à la dette dans 52 pays en développement. Il est essentiel que les créanciers multilatéraux et commerciaux prennent des mesures immédiates et veillent à ce qu'une assistance appropriée soit fournie à tous les pays en développement qui en ont besoin.

84. L'imposition de mesures coercitives unilatérales est contre-productive et entrave les efforts collectifs visant à favoriser la reprise économique et le développement. L'accent doit plutôt être mis sur le renforcement du système commercial multilatéral mondial grâce à des politiques équitables et inclusives permettant la réalisation des objectifs. À cet égard, la Malaisie continuera de plaider en faveur d'un commerce libre et ouvert. Les chocs économiques externes, la hausse des prix des produits de base, les changements climatiques et les tensions géopolitiques ont touché de façon disproportionnée les pays les plus vulnérables et il est de plus en plus urgent que les partenaires de développement respectent leurs engagements en matière d'APD. En outre, les DTS doivent être réaffectés aux pays qui en ont le plus besoin. Il est indispensable d'assurer une gouvernance solide, la transparence et le respect du principe de responsabilité dans l'allocation et l'utilisation des DTS afin de garantir leur efficacité dans la promotion de la croissance économique et l'atténuation de la pauvreté.

85. Les investissements internationaux dans les énergies renouvelables ont presque triplé depuis l'adoption de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, même s'ils ont majoritairement concerné les pays développés. Ce déséquilibre met en évidence la nécessité de privilégier davantage l'aide aux pays en développement. Il est regrettable que plus de 30 pays en développement n'aient pas réussi à attirer des projets internationaux d'énergie renouvelable depuis 2015. L'engagement pris par les pays développés de fournir 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique pourrait contribuer à combler l'insuffisance de mesures dans ce domaine. Dans le même temps, il est important de lutter contre le verdissement d'image, qui peut créer une perception trompeuse des efforts faits en matière d'action climatique et entraver ainsi les progrès vers la réalisation de véritables objectifs environnementaux.

86. L'économie numérique devrait représenter 25,5 % du PIB de la Malaisie d'ici 2025. Dans le cadre de l'engagement qu'il a pris de progresser sur la voie de la transition numérique, le Gouvernement malaisien a élaboré le plan directeur de l'économie numérique de la Malaisie, qui vise à créer 500 000 emplois dans ce

secteur, à soutenir la création de 5 000 start-ups sur une période de cinq ans et à attirer 15 milliards de dollars de nouveaux investissements dans le secteur numérique. La communauté internationale doit promouvoir des écosystèmes numériques inclusifs qui facilitent le commerce et les transactions transfrontalières afin de garantir un paysage numérique ouvert et équitable. La délégation de la Malaisie se félicite de la présence accrue d'investissements numériques étrangers et d'entrepreneurs numériques en Malaisie et elle espère devenir une porte d'entrée vers les marchés régionaux.

87. **M^{me} Kardash** (Fédération de Russie) constate que l'incapacité du système financier international à faire face aux défis mondiaux actuels est exacerbée par une érosion de la solidarité mondiale, du respect mutuel et de l'équité. Les mécanismes multilatéraux actuels de coopération en matière fiscale, notamment dans le cadre de l'OCDE, ne sont ni inclusifs ni efficaces. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de premier plan dans la mise en place d'une architecture fiscale mondiale et garantir la participation égale de tous les États à la prise de décision. La création d'un mécanisme fiscal des Nations Unies efficace et équitable contribuera à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. La délégation de la Fédération de Russie a soumis au Secrétariat des propositions de réforme de l'architecture fiscale internationale et espère participer activement aux discussions à ce sujet.

88. L'architecture financière mondiale actuelle répond aux intérêts d'un petit groupe de pays occidentaux et non pas aux exigences d'un monde multipolaire. Il est clair qu'il faut réformer les institutions de Bretton Woods, en vue d'accroître la représentation des pays en développement au sein de leurs organes directeurs et de mener à bien la seizième révision générale des quotes-parts par le FMI. Dans le même temps, les pays qui souhaitent conduire une politique étrangère et intérieure indépendante doivent renforcer leur souveraineté financière et économique et réduire leur dépendance à l'égard du dollar américain, de l'euro et des systèmes de paiement contrôlés par l'Occident. Certains pays ont adopté une politique consistant à imposer des restrictions illégitimes et à brandir le programme d'action pour le climat, qui n'est qu'un écran de fumée, pour exclure d'autres pays de la chaîne de valeur, ce qui a fragilité le système commercial international et déstabilisé les flux commerciaux et d'investissements.

89. Le commerce est un moteur de développement qui doit reposer sur une concurrence honnête et raisonnable et prendre en compte les vulnérabilités des pays en développement. Une attention particulière doit être accordée aux restrictions commerciales unilatérales illégitimes appliquées par les pays occidentaux à

l'encontre de la Russie et de plusieurs autres pays. Les répercussions négatives de ces restrictions sur la plupart des économies mondiales ont été mentionnées dans le *Rapport sur le commerce mondial 2023*. Selon l'OMC, environ 12 % du commerce mondial est actuellement affecté par des restrictions commerciales imposées pour des motifs politiques. Il convient également de noter que les sanctions ont un impact économique sur les États imposant eux-mêmes des sanctions, ainsi que sur des pays tiers, qui sont devenus les otages de politiques commerciales agressives violant les règles du commerce international. La reconnaissance de la nature néfaste des sanctions internationales par des organisations influentes telles que l'OMC fait naître l'espoir que la politisation cèdera finalement le pas à une approche rationnelle. La délégation de la Fédération de Russie attend que le Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement fassent preuve de la même objectivité et restent ouvertes à la discussion sur la méthodologie permettant de mesurer les progrès au-delà du PIB, dans l'intérêt de tous les pays vulnérables.

90. **M. Martín Couce** (Espagne) déclare que la communauté internationale n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable. Il est donc essentiel de veiller à ce que les pays aient accès au financement dont ils ont besoin, quel que soit leur niveau de revenu. L'aide au développement continuera à jouer un rôle important et les engagements en matière d'APD doivent être renforcés et respectés. L'Espagne a récemment adopté une loi consacrant l'objectif d'allouer 0,7 % de son RNB à l'APD d'ici à 2030. Il est indispensable d'accroître les ressources disponibles, d'adapter la fiscalité internationale aux réalités actuelles et d'aligner les investissements privés sur les objectifs. À cette fin, il faudra instaurer des environnements plus propices et plus transparents et développer des marchés de capitaux locaux et de nouveaux instruments pour encourager les partenariats public-privé.

91. Il est essentiel de réformer d'urgence les banques multilatérales de développement afin d'accroître leurs capacités de prêt. En privilégiant le soutien aux prêts à des conditions préférentielles et aux guichets interventions d'urgence il est possible d'améliorer leur capacité à relever les défis mondiaux et à répondre aux besoins des plus vulnérables. Il convient d'explorer des approches et des outils innovants tels que le capital mixte, le capital hybride et les garanties. L'engagement du G20 de canaliser 20 % des DTS de 2021 a permis de mobiliser 100 milliards de dollars, même si certains membres n'ont pas atteint l'objectif fixé. L'Espagne a respecté ses engagements en matière de réorientation et

est prête à explorer d'autres options, par exemple la réorientation vers les banques multilatérales de développement. Une action audacieuse et une orientation plus large sont nécessaires pour faire face à la crise de la dette qui touche actuellement plusieurs pays et la restructurer plus rapidement, notamment par la mise en œuvre effective et systématique du Cadre commun pour le traitement de la dette. Des suspensions du service de la dette doivent également être proposées si nécessaire, afin d'offrir une plus grande marge de manœuvre budgétaire aux pays surendettés.

92. Les parties prenantes doivent être proactives et jeter les bases d'un avenir durable, notamment en incluant automatiquement des clauses relatives aux risques de catastrophes naturelles, à la suspension de la dette en cas de catastrophe d'origine climatique ou à des événements tels que les crises alimentaires, en tant que mécanismes tampons pour les pays particulièrement vulnérables aux changements climatiques. La réforme de l'architecture financière internationale est déjà en cours, plusieurs étapes ont été franchies au cours des derniers mois et des progrès sont réalisés dans le cadre des initiatives existantes. Toutes ces initiatives doivent être menées en collaboration avec le système des Nations Unies qui est le seul forum au sein duquel tous les pays peuvent s'exprimer sur un pied d'égalité en matière de promotion de la coopération internationale multilatérale. Compte tenu de ce qui précède, l'Espagne soutient et souhaite accueillir la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement qui sera déterminante pour que les décideurs politiques au plus haut niveau fassent de la promesse du Programme 2030 une réalité.

93. **M. Mart** (Serbie) explique que son gouvernement a élaboré des documents stratégiques pour mettre en œuvre le Programme 2030 et qu'il comble les déficits importants s'agissant du développement grâce aux nouvelles possibilités d'investissement durable qui ont été identifiées. Ces investissements peuvent se révéler attrayants pour les investisseurs privés et permettre d'atteindre à la fois les objectifs de durabilité et de financement. Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement et un financement octroyé par le Département des affaires économiques et sociales, la Serbie a mené un exercice de cartographie afin d'identifier les domaines d'investissement présentant le meilleur potentiel pour le développement durable du pays. La carte des investisseurs en phase avec les objectifs de développement durable de la Serbie, qui a été établie par la suite, aide le Gouvernement, les investisseurs, les intermédiaires et les entreprises à débloquer des capitaux privés pour le développement. En tant que deuxième pays pilote du

projet de promotion de l'investissement durable, la Serbie se réjouit à la perspective de poursuivre la collaboration à cet égard.

94. Les progrès vers la réalisation des objectifs ont été entravés par des crises complexes et interdépendantes, et un engagement renouvelé au niveau mondial est nécessaire pour accélérer les politiques, les réformes et les financements afin de mettre fin à la pauvreté, de lutter contre les changements climatiques et de soutenir une croissance inclusive. En période de crise mondiale, il devient encore plus important de respecter les principes du développement durable, non seulement pour les gouvernements et les autorités publiques, mais aussi pour le secteur privé et les institutions financières. La réalisation des objectifs et la génération de profits financiers ne doivent pas s'exclure mutuellement, mais doivent être considérées comme des éléments distincts d'un même processus de prise de décision, dans les domaines de l'investissement et des activités commerciales dans leur ensemble. Avant la pandémie de COVID-19, le financement annuel nécessaire pour la réalisation des objectifs avait été évalué à 2,5 milliards de dollars. Après la pandémie, le déficit de financement avait augmenté de 70 %. De même, l'engagement de freiner les changements climatiques exige de tripler les investissements dans les énergies renouvelables d'ici à 2030.

95. Les investissements étrangers directs sont une source de financement importante pour aider à honorer les engagements en matière de développement durable. Malgré les défis rencontrés pendant et après la pandémie de COVID-19, le Gouvernement serbe a réussi à maintenir les niveaux de ces investissements et a même atteint un niveau record d'entrées d'investissements étrangers directs en 2022, à hauteur de 4,4 milliards d'euros. Cette tendance s'est poursuivie en 2023, avec 1,26 milliard d'euros investis au cours des quatre premiers mois de l'année, soit une augmentation de 60 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ces montants montrent clairement que la Serbie est l'une des destinations les plus attrayantes de la région en matière d'investissements. Le Gouvernement serbe s'efforce de tirer parti de cette tendance en recensant les secteurs d'investissement durable attractifs en Serbie.

96. **M. Tun** (Myanmar) déclare que diverses crises et chocs ont entravé les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et ont eu des répercussions négatives sur les populations les plus vulnérables. Les situations d'urgence au niveau mondial ont réduit la marge de manœuvre budgétaire des pays, ce qui les a empêchés de financer les objectifs et de faire avancer leurs programmes de développement. Alors que

plus de la moitié du délai fixé pour la mise en œuvre du Programme 2030 s'est déjà écoulée et que les besoins de financement continuent d'augmenter, le financement du développement est essentiel pour réaliser la transformation économique structurelle et réduire la vulnérabilité. Le programme d'action d'Addis-Abeba fournit des propositions concrètes pour soutenir le développement. Les pays les moins avancés ont besoin de systèmes financiers et commerciaux équitables pour se relever de manière résiliente et durable des chocs récents. Il est également important de s'assurer qu'ils disposent de liquidités suffisantes, d'un allègement de la dette, d'engagements en matière d'APD et d'une marge de manœuvre budgétaire.

97. Entre 2016 et 2021, le gouvernement civil élu du Myanmar a accompli des progrès considérables dans la mise en place d'une base économique solide. Toutefois, les progrès accomplis ont été réduits à néant au cours des 31 mois précédents, en raison du coup d'État militaire illégal et des atrocités et violations des droits de l'homme perpétrées par la junte militaire. En conséquence, environ 2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, plus de 18 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Si la situation continue de se dégrader, son pays n'atteindra pas les objectifs d'ici à 2030. La population du Myanmar a besoin de l'aide financière et du soutien de la communauté internationale, mais il est essentiel de veiller à ce que l'aide fournie parvienne à ceux qui en ont besoin, dans le respect des principes de transparence et en ne laissant personne de côté. À cet égard, il est indispensable que tous les partenaires humanitaires et de développement, y compris l'Organisation des Nations Unies, coopèrent avec les parties prenantes concernées, notamment le Gouvernement d'union nationale.

98. La junte militaire n'est pas en mesure de gouverner le pays, de gérer l'économie ou d'assurer une paix et une stabilité durables et son règne ne doit pas être prolongé par le soutien de la communauté internationale. Il est nécessaire de mettre fin à la dictature militaire, de restaurer la démocratie et de construire une union fédérale démocratique, afin de mettre un terme aux souffrances causées par les atrocités commises par la junte. Le soutien de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres est essentiel à cet égard.

99. **M. Prabowo** (Indonésie) souligne que la moitié de la population mondiale est laissée pour compte dans la mise en œuvre du Programme 2030 car les ressources disponibles ne sont pas suffisantes. À cet égard, la communauté internationale doit se demander si les

ressources sont réellement indisponibles, si elles sont acheminées comme il convient et si d'autres solutions n'ont pas été négligées. La réforme de l'architecture financière internationale contribuera certainement à relever les défis que pose le financement à l'échelle mondiale, à condition que les institutions de Bretton Woods s'alignent pleinement sur les objectifs de développement durable et les besoins des pays en développement. En outre, la collaboration entre les banques multilatérales de développement et les banques publiques de développement doit être renforcée afin d'augmenter le financement public international abordable et accessible et d'accélérer la restructuration de la dette.

100. La mise en place d'une base solide de revenus nationale pour soutenir la réalisation des objectifs doit être une priorité. La coopération internationale en matière fiscale peut être utile à cette fin en luttant contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites et en encourageant la transparence. Les projets et les programmes ayant un impact mesurable et porteur de transformation doivent être privilégiés. Des mécanismes de suivi tels que l'exercice de suivi du Partenariat mondial pour une coopération fructueuse au service du développement ont permis de garantir l'efficacité et l'impact financier des ressources disponibles. Les pays en développement doivent utiliser des cadres de financement nationaux intégrés pour aligner leurs politiques financières sur la mise en œuvre du Programme 2030. L'Indonésie accueille favorablement l'invitation à rejoindre le Groupe consultatif stratégique du Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées et s'efforcera d'améliorer l'efficacité des programmes de ce dernier.

101. Le Gouvernement indonésien a lancé plusieurs initiatives de financement innovantes, notamment en émettant des obligations liées aux objectifs de développement durable, qui ont considérablement aidé le pays à progresser sur la voie de la réalisation de ces objectifs, ainsi que les premières obligations bleues souveraines au monde en 2023. D'autres initiatives, telles qu'une feuille de route pour un financement durable, une taxonomie verte nationale et une cartographie des investisseurs ont également joué un rôle essentiel dans la mobilisation de fonds supplémentaires. L'Indonésie applique également les principes du G20 pour le développement du financement mixte, qui tiennent essentiellement compte des intérêts des pays en développement.

102. **M. Abdelaal** (Égypte) déclare que de multiples difficultés continuent d'empêcher les pays en développement de se remettre sur la voie de la

réalisation des objectifs de développement durable. Les gouvernements ont donc dû réorienter les ressources allouées au développement au profit de la gestion des crises et du redressement. Des mesures urgentes, telles que la réforme de l'architecture de la dette internationale, sont nécessaires pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement. Les retards dans la prise en compte de la durabilité sont associés à des récessions prolongées, à une hausse de l'inflation et à une réduction des dépenses consacrées aux filets de sécurité sociale, à la santé publique et à l'éducation.

103. Le Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette et l'émission de DTS par le FMI ont été utiles à court terme. Toutefois, le premier présentait de nombreuses lacunes, notamment la lenteur de ses procédures, et avait suscité des inquiétudes quant à l'abaissement des notations. Ces lacunes semblent avoir découragé 73 pays satisfaisant aux conditions requises de poser leur candidature et il faudra y remédier pour que le Cadre remplisse son objectif, notamment en offrant des moratoires automatiques sur le service de la dette pendant les négociations et en étendant l'admissibilité aux pays à revenu intermédiaire qui en ont besoin. Les DTS inutilisés doivent être réacheminés vers les pays en développement et un mécanisme permettant d'automatiser davantage le processus d'émission des DTS doit être envisagé.

104. Les mécanismes existants ne répondent pas à la nécessité d'une réforme fondamentale de l'architecture mondiale du financement du développement afin de corriger les déficiences structurelles et de prévenir de futures crises financières et économiques. À cet égard, l'Égypte se félicite de la note d'orientation du Secrétaire général sur les réformes de l'architecture financière internationale et de l'appel à l'élaboration d'un plan de relance des objectifs de développement durable à hauteur d'au moins 500 milliards de dollars par an. La délégation égyptienne travaillera avec diligence pour s'assurer que la voie vers ces réformes est bien définie et structurée. Les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales doivent revoir leurs pratiques et leurs priorités, augmenter leur financement et simplifier l'accès au financement de l'action climatique. Elles doivent également adopter une nouvelle vision et un nouveau modèle opérationnel, afin de renforcer leurs capacités à répondre de manière appropriée à l'urgence climatique mondiale.

105. Les pays en développement à revenu intermédiaire continuent de faire face à d'importants défis en matière de développement, notamment en raison de crises multiples. Au fur et à mesure que leurs revenus augmentent, ils risquent de ne plus avoir accès à des

financements suffisants et abordables pour répondre à leurs besoins en la matière. Le système des Nations Unies et les institutions financières internationales doivent accroître leur soutien à ces pays.

106. **M^{me} Dix** (Royaume-Uni) estime que le financement du développement n'a pas suivi la trajectoire prévue lors des négociations sur le Programme d'action d'Addis-Abeba et qu'il est temps de prendre des mesures correctives. La délégation du Royaume-Uni salue les engagements financiers pris lors du récent Sommet sur les objectifs de développement durable, qui représentent une avancée significative dans les efforts collectifs visant à identifier des moyens pour la mise en œuvre du Programme 2030. Le Royaume-Uni s'est engagé à réformer le système financier international et attend avec impatience les discussions sur la construction d'un système plus important, meilleur et plus juste pour les pays en développement.

107. Un tel système permettrait de débloquer davantage de fonds auprès des institutions financières internationales et du secteur privé. Il est impératif que les banques multilatérales de développement renforcent leurs capacités et débloquent plus de 200 milliards de dollars de financements supplémentaires au cours des 10 prochaines années. Dans le même temps, le FMI doit améliorer l'accès au financement, en particulier pour les pays les plus pauvres. Pour soutenir ce qui précède, le Royaume-Uni a annoncé deux nouvelles garanties pour augmenter les prêts des banques multilatérales de développement. La première permettrait de débloquer 1 milliard de dollars pour le financement de l'éducation et la seconde 1,8 milliard de dollars pour le financement de la lutte contre les changements climatiques. Les banques multilatérales de développement et les institutions financières bilatérales de développement doivent mobiliser davantage de capitaux privés et améliorer les conditions de réalisation des investissements responsables car, à lui seul, l'argent public ne sera jamais suffisant. Le Gouvernement britannique mobilisera un financement annuel de 8 milliards de dollars, d'ici 2026, en partenariat avec les marchés de capitaux et les fonds souverains, pour des projets de co-investissement.

108. Le Royaume-Uni se félicite de l'émission d'obligations souveraines indexées pour permettre au système financier international de mieux répondre aux chocs et a il a été le premier à proposer des clauses de suspension de la dette pour les prêts afin suspendre le remboursement en cas de catastrophe climatique. De telles clauses doivent devenir la norme. Les engagements contractés au niveau mondial en matière de fiscalité internationale pourraient être pleinement honorés dans le cadre d'un système financier

international plus équitable et les pays les plus vulnérables ne perdraient pas les recettes qui leur sont dues. Pour que cela soit possible, il faut que la solution des deux piliers soit rapidement mise en œuvre et que les flux financiers illicites soient stoppés. Le Royaume-Uni accueille favorablement les normes révisées du Groupe d'action financière sur la propriété effective et est déterminé à les mettre en œuvre.

109. Il est urgent d'améliorer le système de la dette internationale face à la vulnérabilité croissante de la dette et à l'augmentation rapide des paiements au titre du service de la dette. Il convient d'accélérer les progrès en matière de restructuration de la dette, notamment en faisant en sorte que le Cadre commun pour le traitement de la dette soit un succès et en faisant progresser les initiatives existantes en matière de restructuration de la dette. La délégation britannique salue les mesures prises par la Zambie à cet égard. Elle soutient également les appels en faveur d'une Banque mondiale renforcée, où les plus pauvres et les plus vulnérables auront davantage voix au chapitre et seront mieux représentés.

110. **M^{me} Boma** (Zambie) estime que la réalisation des objectifs de développement durable restera difficile si l'architecture financière internationale actuelle n'est pas alignée et adaptée à l'objectif visé. Il est notamment urgent de favoriser la soutenabilité de la dette et d'augmenter de manière significative le financement à des conditions préférentielles pour les pays en développement. Le fardeau de la dette a constamment étouffé la capacité de ces derniers à investir dans leur développement socioéconomique. La communauté internationale devra s'unir pour concevoir des solutions innovantes et renforcer les filets de sécurité financière. La pandémie de COVID-19 a mis en avant les vulnérabilités économiques aux chocs extérieurs. Il faut renforcer les mécanismes qui apportent des liquidités et les soutiens d'urgence pour accroître la résilience et se prémunir contre les ralentissements économiques, y compris ceux provoqués par des chocs climatiques extrêmes.

111. Une plus grande collaboration est nécessaire pour resserrer la coopération en matière fiscale au niveau international et accroître la mobilisation des ressources nationales dans les pays en développement. Les sociétés multinationales ont souvent exploité les lacunes des régimes fiscaux pour réduire leurs obligations fiscales, sapant ainsi la capacité budgétaire des pays en développement à investir dans le développement. Des cadres fiscaux internationaux justes et inclusifs devront être mis en place pour empêcher l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, promouvoir la transparence et veiller à ce que les entreprises contribuent équitablement aux sociétés dans lesquelles

elles mènent leurs activités. La valeur doit être taxée là où elle est créée, surtout dans un monde de plus en plus numérisé. La finance privée joue un rôle de catalyseur dans la poursuite d'un avenir durable et équitable et il convient de trouver des moyens innovants d'encourager les capitaux privés, notamment au moyen du financement mixte et de l'investissement à impact social et environnemental, afin de combler les lacunes existantes dans la mise en œuvre du Programme 2030.

112. La crédibilité du système commercial multilatéral est menacée du fait de conflits géopolitiques, tels que le conflit prolongé en Ukraine, qui affecte les chaînes d'approvisionnement en céréales, en engrais et autres. Les mesures protectionnistes imposées par certains États Membres lors de la pandémie de COVID-19 n'ont toujours pas été levées et continuent d'entraver le commerce équitable. La Zambie appelle ces États Membres à préserver la crédibilité du système commercial multilatéral et à honorer leurs engagements à l'égard du système commercial fondé sur les règles de l'OMC.

113. Le financement du développement doit tenir compte de la situation particulière des pays en développement, notamment en Afrique, et leur offrir de meilleures conditions de prêt. Les chocs climatiques ont une incidence réelle sur la croissance économique et le développement et aucun pays ne doit avoir à choisir entre la protection du climat et le bien-être de sa population. Il est donc indispensable d'accroître le financement de l'adaptation au climat. Les États Membres doivent soutenir les résolutions appelant les pays développés à intensifier le traitement spécial et différencié accordé aux pays les moins avancés. Le resserrement des conditions monétaires dans les pays développés a entraîné une hausse du coût du financement et des retombées négatives dans les pays en développement, telles que la dépréciation de la monnaie et l'augmentation du coût du service de la dette, et les partenaires de développement doivent en tenir compte.

114. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) estime que, face aux crises majeures provoquées par le système financier capitaliste actuel, le moment est venu de créer un nouveau modèle économique international multipolaire fondé sur l'inclusion, la justice sociale, la solidarité et une égalité respectueuse entre tous les États et gouvernements, en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes. Le financement est décisif en matière de développement et les systèmes financiers internationaux doivent permettre aux pays en développement d'y accéder plus facilement, de manière équitable et inclusive. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'APD. Il est urgent de mettre en œuvre des politiques orientées vers

l'action et des accords de gouvernance visant à réformer l'architecture financière internationale, à accroître le financement du développement et à tenir compte des besoins et des demandes des pays en développement. En outre, le système financier multilatéral doit promouvoir des politiques monétaires équitables afin d'apporter un soutien adapté aux nombreux pays en développement qui restent confrontés à de graves problèmes liés à la dette.

115. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont des outils indispensables car elles contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030. Toutefois, ces modalités ne peuvent se substituer à la coopération Nord-Sud qui doit être guidée par les principes de solidarité, du consensus, d'équité, de responsabilité mutuelle, de non-conditionnalité, de réciprocité et de non-ingérence. Dans ce contexte, le droit au développement et la capacité de plus de 30 États à répondre aux multiples crises mondiales ont été affectés par l'imposition de mesures coercitives unilatérales illégales et terroristes par des pays impérialistes et néocolonialistes. Plus de 2 milliards de personnes subissent quotidiennement les conséquences nocives de ces mesures néfastes. Le Nicaragua continue de rejeter et de condamner ces mesures illégales et demande qu'elles soient levées immédiatement. Les responsables de l'imposition de sanctions illégales et terroristes doivent expliquer comment la coopération et la solidarité internationales qu'ils ont si souvent défendues ont été promues pour faire face aux multiples crises.

116. Son gouvernement a adopté un plan national de lutte contre la pauvreté et de développement humain pour la période 2022-2026, afin d'orienter la gestion des affaires publiques à l'aide de politiques, de stratégies et de mesures porteuses de transformation, de parvenir à la croissance économique et de défendre les droits de la population. L'économie nicaraguayenne a continué de croître au cours de l'année précédente, grâce à la mise en œuvre d'un cadre de politique macroéconomique approprié reposant sur des principes économiques sains, au renforcement de la base d'exportation, à l'augmentation des transferts de fonds et des investissements étrangers directs et à l'équilibre entre la stabilité monétaire et la croissance économique.

La séance est levée à 18 h 5.